

que les négociations ne devraient exclure aucune question et aucun secteur.

5. Le Canada veut souligner l'importance qu'il attache au Programme de travail entrepris par les Parties Contractantes pour refléter les priorités établies dans la Déclaration ministérielle de 1982. À son avis, toutefois, divers éléments du Programme ne pourront vraisemblablement être réglés de façon satisfaisante sans la nouvelle série de négociations. L'exécution satisfaisante du Programme de travail devrait donc constituer une haute priorité des nouvelles négociations.

6. Les paragraphes qui suivent donnent une indication générale de l'approche et des points de vue initiaux du Canada sur les grandes questions qui, à son avis, devraient être inscrites à l'ordre du jour des NCM; ils exposent également les grands objectifs et priorités préliminaires du Canada pour les négociations. Ces objectifs et priorités reflètent principalement un désir d'arrêter le protectionnisme et de tenter d'obtenir un élargissement de l'accès aux marchés extérieurs; d'établir de nouvelles règles devant régir la conduite du commerce des produits agricoles; de resserrer la réglementation de l'utilisation des subventions ainsi que des mesures spéciales de